

BON DE COMMANDE : CHEQUES CADEAUX « MON CHEQUE A'VALOIRS »

Merci nous contacter par mail à monchequeavaloirs@gmail.com ou par téléphone au 06 74 78 27 02 ou au 02 43 03 15 55.

Date de livraison souhaitée :

Lieu de livraison : Le Petit Salon : Place Neuve - 53700 Villaines la Juhel

Optique du Maine : Z.I Normandie Maine 53140 - Pré en Pail Saint Samson

A l'adresse de facturation (frais de livraison à la charge du commanditaire)

Votre entreprise/association... :

Raison sociale :

Nom du responsable :

Nom du contact :

Téléphone :

Mail :

Adresse de facturation :

Code postal :

Ville :

Adresse de livraison (si différente) :

Code postal :

Ville :

Montant des chèques cadeaux = Nombre de bénéficiaires X Montant par bénéficiaire	Valeurs faciales des chèques cadeaux souhaitées	Pochettes cadeaux (0,40€ l'unité)	VALEUR TOTALE DE LA COMMANDE = Montant des chèques cadeaux + Valeur des pochettes
..... bénéficiaires X€ =€	<input type="checkbox"/> 10€ <input type="checkbox"/> 15€ et <input type="checkbox"/> 20€ X 0,40€ = €€ +€ =€
..... bénéficiaires X€ =€	<input type="checkbox"/> 10€ <input type="checkbox"/> 15€ et <input type="checkbox"/> 20€ X 0,40€ = €€ +€ =€
TOTAL =€ +€ +€ =		TOTAL X 0,40€ = €€ +€ =€

Mode de règlement	IBAN	BIC
<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement	FR76 1790 6000 9096 4177 9483 032	AGRIFRPP879

Paiement à la commande.

Personnalisation (facultative et gratuite)	Offert par	A l'occasion de	Date limite de validité (1 an à partir de la date d'impression)
<input type="checkbox"/> Oui (remplir les mentions suivantes) <input type="checkbox"/> Non			

« Par la présente, l'acheteur déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente »

Tampon et signature :	Lieu :	Date :
	Nom du signataire :	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – COMMANDE

Les chèques cadeaux sont commandés sur demande par mail ou dans l'une des deux boutiques relais : Le Petit Salon 2 Place Neuve - 53700 VILLAINES LA JUHEL et Optique du Maine 90 Z. Normandie Maine 53140 PRE EN PAIL SAINT SAMSON.

Dans tous les cas, le commanditaire devra remplir le bon de commande prévu à cet effet.

ARTICLE 2 – MONTANT MINIMAL DE COMMANDE

Le montant minimal d'achat par commande de chèques cadeaux est de 10€ pour les chèques cadeaux valables chez tous les commerçants/artisans les acceptant à l'exception des « grandes enseignes », et de 30€ pour ceux valables chez les commerçants et artisans les acceptant y compris les « grandes enseignes ».

ARTICLE 3 - MONTANT DES CHEQUES CADEAUX

Le montant minimal d'un chèque cadeau est de 10€. Trois montants unitaires sont proposés par défaut : 10€, 15€ et 20€. Toutefois, pour les entreprises, comités d'entreprises ou collectivités, il sera possible d'éditer des chèques cadeaux d'une autre valeur en le précisant le bon de commande prévu à cet effet.

ARTICLE 4 - LIVRAISON/RETRAIT

Les commanditaires doivent retirer leur(s) chèque(s) dans l'une ou l'autre des boutiques relais Le Petit Salon 2 Place Neuve - 53700 VILLAINES LA JUHEL et Optique du Maine 90 Z. Normandie Maine 53140 PRE EN PAIL SAINT SAMSON.

Les frais éventuels de livraison ou de retrait sont à la charge du commanditaire.

ARTICLE 5 – PAIEMENT

Tout commanditaire règle aussitôt à la commande. Le paiement des chèques cadeaux déclenche leur fabrication.

ARTICLE 6 - VALIDITE DU CHEQUE CADEAU

Les chèques sont valables à concurrence de la date de validité indiquée sur le chèque cadeau. Lors de la remise du chèque cadeau, le commerçant/l'artisan s'assurera de la validité du chèque en examinant les points de contrôle : date de validité, caractères fluo et absence de cachet d'un autre commerçant/artisan au verso.

ARTICLE 7 - LIEUX D'UTILISATION

Les chèques cadeaux sont utilisables chez tous les commerçants/artisans du territoire de la CCMA signataires de la convention chèques cadeaux, identifiables grâce à l'autocollant apposé sur leur vitrine. Une liste sera communiquée chez les commerçants/artisans participants et sur le site de la CCMA, et pourra être diffusée suite à une demande à Association Mon Chèque A'valoirs .

ARTICLE 8 – RENDU DE MONNAIE ET COMPLEMENT

Le commerçant/artisan ne peut pas rendre la monnaie sur les chèques cadeaux et choisit les moyens de paiement qui pourront être acceptés pour procéder au complément du prix par rapport à la valeur faciale du chèque. Il est possible d'utiliser plusieurs chèques cadeaux pour un même achat.

ARTICLE 9 – LITIGE

De même que pour les chèques bancaires, le risque de vol, de perte, de détérioration et de falsification pèse sur le consommateur. L'association Mon Chèque A'valoirs ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. En cas de litige, le tribunal compétent sera saisi.

ARTICLE 10 – CESSION/REMBOURSEMENT

Les chèques cadeaux ne peuvent faire l'objet d'aucune cession ou revente par les bénéficiaires et/ou par le client à un tiers quel qu'il soit, à titre onéreux. En tout état de cause, les chèques cadeaux ne feront l'objet de remboursement sous quelque forme que ce soit par l'association Mon Chèque A'valoirs au client et/ou aux bénéficiaires desdits chèques-cadeaux.